

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 11 OCTOBRE 2017**

**Le nombre de membres du Comité étant de 6.**

**L'an deux mille dix-sept, le onze octobre, à 20 heures 00**, le Comité Syndical dûment convoqué par Monsieur le Président en date du 2 octobre 2017 s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Xavier MELKI, salle des Conférences en Mairie de Franconville.

### **PRESENTS :**

- |                           |  |
|---------------------------|--|
| - Commune de FRANCONVILLE | M. MELKI, <i>Président</i><br>Nadine SENSE |
| - Commune de SANNOIS      | M. LEITERER                                |
| - Commune d'ERMONT        | M. HERBEZ                                  |

### **ABSENT(S) / EXCUSE(S) :**

- |                           |  |
|---------------------------|--|
| - Commune d'ERMONT        | M. HAQUIN                                    |
| - Commune de FRANCONVILLE | M. VERBRUGGHE ( <i>pouvoir à Mme SENSE</i> ) |
| - Commune de SANNOIS      | M. PORTIER                                   |

### **SECRETAIRE :**

M. HERBEZ

Les membres du Comité présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Comité.

Monsieur HERBEZ, qui en accepte les fonctions, est nommé secrétaire de séance.

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 31 MAI 2017**

Le Président indique à l'Assemblée n'avoir reçu aucune remarque quant au Procès verbal du 31 mai 2017. Aucune observation n'étant émise, il soumet le Procès verbal à l'Assemblée.

**Le comité Syndical, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 31 mai 2017.

**DELIBERATIONS**

**2. ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION POUR LA REALISATION D'UN AUDIT ENERGETIQUE POUR LA RESIDENCE LES NOYERS - FRANCONVILLE**

**ENTENDU** l'exposé du Rapporteur,

**APRES** en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL**, à l'unanimité,

**APPROUVE** les termes de la convention de subvention pour la réalisation d'un audit énergétique pour la résidence Les Noyers,

**ATTRIBUE** une subvention pour un montant maximum de 2 100 € pour la réalisation de l'audit énergétique de la résidence Les Noyers.

**3. PARTICIPATION DU SYNDICAT AUX FRAIS DE STATIONNEMENT DES AGENTS**

**ENTENDU** l'exposé du Rapporteur,

**APRES** en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL**, à l'unanimité,

**DECIDE**, d'instaurer une participation aux frais d'abonnement de stationnement des agents, à hauteur de 25% du tarif de l'abonnement souscrit par l'agent,

**DIT** que le versement de la participation interviendra, sous forme de remboursement, sur présentation d'un justificatif du titre d'abonnement,

**PRECISE** qu'un agent ne peut pas demander le remboursement de plus d'un abonnement sur une même période,

**PRECISE** que le remboursement d'un abonnement mensuel s'effectuera tous les 3 mois,

**AJOUTE** que le remboursement des frais d'abonnement de stationnement des agents prend un effet rétroactif à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017.

**4. APPROBATION DE LA CONVENTION DE SUBVENTION AVEC LA REGION ILE DE FRANCE RELATIVE A L'EXTENSION DU RESEAU SUR ERMONT**

ENTENDU l'exposé du Rapporteur,

APRES en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL**, à l'unanimité,

**APPROUVE**, les termes de la convention de subvention avec la Région Ile de France,

**AUTORISE** le Président à inscrire au budget de l'exercice 2018, les lignes de recette nécessaires à la perception de la subvention,

**AUTORISE** le Président à signer ladite convention et à prendre les mesures nécessaires à la réalisation de ce dossier.

**5. APPROBATION DE LA CONVENTION DE SUBVENTION AVEC LA REGION ILE DE FRANCE RELATIVE A L'ELABORATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR DES RESEAUX DE CHALEUR**

ENTENDU l'exposé du Rapporteur,

APRES en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL**, à l'unanimité,

**APPROUVE**, les termes de la convention de subvention avec la Région Ile de France,

**AUTORISE** le Président à inscrire au budget de l'exercice 2018, les lignes de recette nécessaires à la perception de la subvention,

**AUTORISE** le Président à signer ladite convention et à prendre les mesures nécessaires à la réalisation de ce dossier.

**6. ACCUEIL ET GRATIFICATION DES STAGIAIRES AU SEIN DU SICSEF**

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président,

APRES en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL**, à l'unanimité,

**FIXE**, la gratification au taux déterminé par les textes en vigueur,

**AUTORISE**, le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires et à signer les conventions de stage.

La séance est levée à 20h40

Xavier MELKI  
Président du SICSEF



**sicsef**  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE CHAUFFAGE  
Sannois - Ermont - Franconville